

Année scolaire 2024/2025

Rentrée 2025 en classe de 4^{ème} :

Choix DEFINITIF de la section EURO ANGLAIS

Pour la rentrée scolaire 2025, le collège Voltaire offre aux élèves de 4^{ème} la possibilité de faire de l'Euro Anglais, à raison d'une heure hebdomadaire supplémentaire dans cette langue. Il s'agira d'un engagement sur 2 ans puisqu'il poursuivra en 3^{ème} avec deux heures hebdomadaires supplémentaires. Cette option permet un apprentissage renforcé de l'anglais et une connaissance plus approfondie de la culture des pays anglophones. Cette option n'est pas cumulable avec la section handball féminin ou voile. L'option section européenne peut être poursuivie en lycée d'enseignement général et technologique et offre de nombreux débouchés en termes d'orientation et d'insertion professionnelle.

La section européenne offrant un nombre de places limité, les élèves sont sélectionnés en fonction de leurs notes de contrôle continu et de leur implication dans les cours. Le critère de la participation orale en classe est déterminant. La décision d'admettre ou pas votre enfant en section européenne sera prise lors du conseil de classe du 2^{ème} semestre et vous sera communiquée après cette date.

Si votre enfant est intéressé par la section européenne, il devra remettre ce document à son professeur d'anglais au plus tard le 28 MAI 2025.

| | |
|--|---|
| 1 | Cadre à remplir par la famille |
| NOM de l'élève : Prénom : | |
| Classe actuelle : | |
| 2 | Choix de la famille POUR 2025/2026 |
| <i>Souhaite choisir l'option EURO ANGLAIS</i> <input type="checkbox"/> <i>Ne souhaite pas choisir cette option</i> <input type="checkbox"/> | |
| Date et signature | |
| <i>Avis du Professeur d'anglais et du conseil de classe</i> <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Réservé | |
| Signature | |
| <input type="checkbox"/> Admis (e) <input type="checkbox"/> Refusé (e) | |